

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2007

21 Heures

Convocation du 24 mai 2007

L'an deux mil sept, le trente et un mai, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH.

Présents : Mmes : RIBIERE, SCHURCH,
Mrs : AMOSSE, AUBERT, BICHARD, MARAIS, PENTHIER
Pouvoirs : Mme GUICHON pour Mme SCHURCH
Absents : Mmes BUVAT, COLAZZO, DUCOULT, TOBI
Mr JULIENNE
Secrétaire : Eric MARAIS

Travaux d'éclairage public

Monsieur Amossé rend compte de sa réunion avec Monsieur BOUGEROLLE du SIEGA sur la nécessité de changer sur certaines zones l'éclairage public jugé trop vétuste (la Garde et Peu Milan). Il indique qu'un changement des foyers à l'identique ne coûtera rien à la commune. Cependant le SIEGA propose d'enterrer les réseaux aériens d'éclairage et de télécommunication. Une mise sous terre de l'éclairage coûterait à la commune 750 euros par foyer ; si les lignes de télécommunication sont aussi enterrées, le coût à la charge de la commune est de 3 300 euros pour un foyer. Après discussion, Madame le Maire propose que les foyers de la Garde restent en aérien et que ceux du Peu Milan soient enterrés (avec le réseau du téléphone) dans la continuité de ce qui avait été fait en 1999 dans le bourg. Le coût de l'opération s'élève à 4 500 euros.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *demande au SIEGA de remettre en état et en aérien le réseau d'éclairage de la Garde*
- *commande une étude au SIEGA pour enterrer les réseaux d'éclairage et de télécommunication du Peu Milan.*
- *Dit que les crédits nécessaires (4 500 euros) seront prévus au budget de la commune en 2008.*

Présentation du rapport d'assainissement 2006

Monsieur Amossé présente le rapport d'assainissement 2006 aux membres du conseil. Il indique que la recette produit par la redevance d'assainissement est de 6 819 euros pour une consommation d'eau de 6 754 m³ pour les usagers raccordés au système.

Le conseil municipal prend acte.

Demande de subventions

- ***Travaux d'assainissement dans le bourg***

Monsieur Amossé indique qu'il a été nécessaire de modifier le devis initial de la SMTPB de 22 663 euros TTC afin de prendre en compte un 6^{ème} branchement et le plan de recollement du réseau. Cette plus-value est de 1 919.46 euros TTC.

Le coût de l'opération est de :

SMPB : 22 663 euros TTC
SAVAC : 1 328.76 euros TTC (passage caméra)
SMPB : 1 919.46 euros TTC (+value pour 6^{ème} branchement + plan de recollement)
TOTAL : 25 911.22 euros TTC

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général (ainsi qu'à l'Agence de l'Eau) pour un montant total de 25 911.22 euros TTC (21 664.90 euros HT)*

- **Création de fossés**

Monsieur Amossé explique la nécessité de procéder à la création de fossés sur la Route de la Garde, le Chemin du ruisseau de Mont, et la Route des Agrôles. Il précise que 3 entreprises ont été consultées :

- Lescurat pour 2 451.80 euros TTC
- Buguellou pour 2 555.13 euros TTC
- SMPB pour 4 174.04 euros TTC

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *décide de retenir la proposition de l'entreprise Lescurat pour un montant TTC de 2451.80 euros*
- *autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.*

- **Signalisation**

Monsieur Amossé explique la nécessité pour des raisons de sécurité de réaliser 3 bandes de STOP et d'un passage piéton (école) et de procéder à l'achat de panneaux pour la Route de la Viale, le Mont, le passage à niveau à la Gare.

Après consultation, la DDE fera les bandes de STOP pour 473.62 euros TTC et les panneaux seront achetés à la Sté Signaloc pour 592.74 euros TTC

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour un montant TTC de 1 066.36 euros (soit 891.61 euros HT)*

Décisions modificatives

Madame le Maire informe les membres du conseil que la commune vient d'acheter un nouveau tracteur pour 20 734 euros TTC. Il reste à acheter un chargeur avec son dispositif de sécurité, une benne à terre, une lame et son homologation sur le tracteur

par le passage aux MINES. L'ensemble de l'équipe municipale tient à remercier Messieurs Amossé, Julienne et Piette pour avoir mener à bien cette transaction.

- **du budget principal**

En raison de la revente du tracteur de la commune à l'entreprise Fontvieille pour 4 606 euros, il s'agit d'inscrire en recette dans le budget cette somme qui servira en dépense à acheter du matériel pour le tracteur.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *décide les modifications budgétaires suivantes :*

c/ 775 : + 4606 euros

c/ 023 : + 4606 euros

c/ 021 : + 4606 euros

c/ 21571 opération 13 « achat matériel agricole » : + 4606 euros

- **du budget assainissement**

Madame le Maire indique qu'en raison de la plus-value engendrée par le 6^{ème} branchement et le plan de recollement, la ligne de dépense réservée aux travaux d'assainissement du bourg n'est pas suffisante (25 697 euros de prévus pour une dépense de 25 911.22 euros). Etant donné que 12 000 euros sont prévus pour l'épandage des boues de la lagune alors que la dépense ne dépassera pas 10 500 euros, il s'agit de transférer 300 euros prévus pour l'épandage pour les travaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *décide les modifications budgétaires suivantes :*

c/ 2158 de l'opération 10 « travaux d'assainissement » : - 300 euros

c/ 2315 de l'opération 10 « travaux d'assainissement » : + 300 euros

Numérotation de la Route des Agrôles

En raison de la construction de nouveaux pavillons Route des Agrôles, Madame le Maire indique la nécessité de procéder d'attribuer des numéros aux constructions existantes et à venir. Elle propose :

- ZE 345 : n° 21

- ZE 346 : n° 15

- ZE 347 : n° 19

- ZE 348 : n° 17

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *adopte la numérotation présentée.*

Tableaux des effectifs

Madame le Maire indique qu'en raison des dernières modifications de la Fonction Publique Territoriale (loi 2007-209 du 19 février 2007), de nouveaux grades ont été attribués aux agents de la commune comme suit à compter du 01/01/07

- Mme BUVAT Annie titulaire adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 16/35^{ème}
- Mme JACQUINET Véronique titulaire adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 15/35^{ème}
- Mme CHAMBENOIT Ginette titulaire Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 10/35^{ème}
- M. ROBERT André titulaire adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 17.5/35^{ème}
- M. PIETTE Jean Pierre titulaire adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- Mlle LAJOIE Janique adjoint technique territorial de 2^{ème} classe contractuelle
- Mme SCHOETTEL Marie titulaire adjoint administratif de 1^{ère} classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie à 35/35^{ème}
- Mlle RANDOIN Peggy en contrat d'avenir à 26/35^{ème}.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- adopte le tableau des effectifs tel qu'il est présenté.

Motion concernant la réforme du SAMU 03

Alerté par de nombreux habitants de la commune de Lignerolles, mais aussi par des médecins et personnels soignants suite à la proposition de Monsieur le Directeur de l'ARH Auvergne de créer un site unique d'un SAMU 03 à Moulins

Considérant que le futur dispositif met dangereusement en péril la sécurité sanitaire de la population de l'Allier et que cette nouvelle organisation qui prévoit aussi une diminution drastique des personnels ne permettra plus d'assurer un service de qualité car les temps d'attente risque d'être non plus de cinq minutes maximum, mais de l'ordre de vingt minutes.

Et afin de répondre aux besoins de la population en terme de soins,

Le conseil municipal de Lignerolles demande à Monsieur le Directeur de l'ARH Auvergne de

- Surseoir au projet actuel concernant le SAMU 03 et de reprendre les négociations avec les partenaires,
- Poursuivre la modernisation de notre centre hospitalier en réalisant la 2^{ème} tranche de travaux comme elle avait été prévue initialement et non en divisant par deux son enveloppe,
- Augmenter les effectifs des personnels hospitaliers pour mieux couvrir les exigences de soins,
- Réaliser sans retard le programme prévu par le nouveau schéma départemental des personnes âgées : créer 150 places d'accueil dans notre circonscription pour les personnes âgées très dépendantes ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- adopte la motion ci dessus.

Motion concernant les travaux de conservation cadastrale

Madame le Maire indique qu'elle ne peut prendre la responsabilité d'organiser la réunion de la commission communale des Impôts directs pour les travaux de conservation cadastrale telle qu'elle est proposée. Désormais les travaux de conservation du cadastre ne sont plus de la responsabilité du géomètre du cadastre mais de celle du contrôleur des impôts. Elle explique que pour 2007, l'administration des impôts a décidé de ne pas déléguer de personnel pour aider la commission communale des Impôts Directs à remplir sa mission en raison de la surcharge de travail, à cette époque de l'année par le contrôleur des impôts.

Elle demande donc la tenue d'une nouvelle réunion avec le même ordre du jour et en présence d'un agent du services des Impôts afin de pouvoir valider correctement la mise à jour des bases locatives destinées au calcul des impôts (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 8

Voix contre :

Abstention :

- *approuve la décision de Madame le Maire*
- *demande au Directeur départemental du service des impôts de prévoir, le plus tôt possible, l'organisation d'une nouvelle réunion, en présence d'un agent compétent de son service, pour la validation des travaux de conservation cadastrale 2007*
- *demande au Directeur départemental du service des impôts de s'engager sur la présence d'un contrôleur pour aider la Commission Communale des impôts directs à remplir correctement et en toute équité et neutralité sa mission de conservation cadastrale dans les années à venir.*

Informations :

- Madame le Maire annonce qu'à l'occasion de la remise des dictionnaires aux enfants du CM2 pour leur départ au collège, une cérémonie sera organisée pour le départ de Monsieur Puzenat, directeur de l'école.
- Monsieur Marais annonce le nouveau bureau de l'Amicale Laïque :
 - Présidente : Delphine Marciniak
 - Vice Présidente : Isabelle Bessaguet
 - Trésorière : Michelle Marais
 - Secrétaire : Isabelle Musseau.

Fin de la séance 22h15